

---

# Dossier

---



## Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire

Hervé Bacheré\*

**Au cours de la période après crise de 2009 à 2015, dans un contexte de faible croissance économique, une part importante de la croissance de l'emploi salarié dans les secteurs marchands est le fait des entreprises de taille intermédiaire (ETI).**

**Alors que les unités légales de moins de 10 salariés créent plus de 100 000 emplois nets sur la période, les microentreprises en ont perdu presque autant. L'organisation des unités légales en groupes dès les petites tailles explique cette apparente contradiction : les unités légales de moins de 10 salariés créatrices d'emplois appartiennent souvent à des groupes et ne sont pas des microentreprises. Les 1,4 million d'unités légales qui restent des microentreprises n'ont globalement pas créé d'emplois. Les autres ont grandi et ne sont plus des microentreprises en 2015. Elles constituent un vivier important qui alimente la croissance des petites et moyennes entreprises (PME), qui elles-mêmes participent largement au développement des ETI. Enfin, les grandes entreprises perdent des emplois sur cette période.**

En 2015, en France, les entreprises des secteurs marchands hors agriculture<sup>1</sup> emploient 12,6 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 254 300 de plus qu'en 2009<sup>2</sup>. Entre 2009 et 2015, le solde d'emplois salariés est positif pour les unités légales de moins de 10 salariés<sup>3</sup> (+ 121 300 ETP), pour les unités de 10 à 249 salariés (+ 103 200) et celles de 250 à 4 999 salariés (+ 89 600). Il est négatif pour les unités de 5 000 salariés ou plus (- 59 800).

---

\* Hervé Bacheré, Insee.

1. Hors secteurs des banques et des assurances.

2. Cette évolution est issue du dispositif É sane d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. Elle est plus dynamique que celle issue des sources usuelles sur l'emploi (*encadré 1*), sans que cela ne remette en cause les conclusions de cette étude.

3. Pour une discussion sur les différentes conventions possibles pour tenir compte des évolutions d'emploi, voir [Argouarc'h *et al.*, 2010].

### Mieux comprendre les variations d'emplois entre catégories d'entreprises

L'évolution de + 254 300 salariés en équivalent temps plein entre 2009 et 2015 présentée dans ce dossier repose sur le dispositif Ésane d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. Cette source produit des statistiques sur les données économiques et financières des entreprises à partir de leurs liasses fiscales et d'enquêtes statistiques ; les données relatives à l'emploi proviennent pour leur part des déclarations sociales des entreprises.

En données de comptabilité nationale, l'évolution de l'emploi salarié en équivalent temps plein entre 2009 et 2015 pour les entreprises non financières s'élève à + 28 000. Il s'agit d'un champ proche de celui d'Ésane, mais ce dernier

ne lui est pas directement comparable en termes de couverture sectorielle, de mesure de l'emploi en équivalent temps plein ou encore de période couverte du fait de décalage des exercices comptables par rapport à l'année civile pour certaines entreprises.

Par ailleurs, les concepts permettant de définir le champ des entreprises dans Ésane ont évolué sur la période, ce qui a conduit à intégrer de nouvelles unités.

Cette dynamique de l'emploi un peu plus marquée dans Ésane ne remet pas en cause les conclusions de cette étude sur les transferts entre les catégories d'entreprises, même si une légère surestimation des créations est possible.

## La prise en compte de l'organisation des unités légales en groupes permet un meilleur éclairage

Ces statistiques reposent sur la notion d'**unité légale** qui correspond à une entité administrative (société ou entreprise individuelle) identifiée par son numéro Siren. Or, les unités légales sont fréquemment organisées en groupe, même pour les plus petites d'entre elles [Deroyon, 2016].

Si, autour de 10 salariés, une unité légale sur trois est dans un groupe, à partir de 20 salariés une majorité d'unités légales appartient à un groupe. Ce mode d'organisation est caractéristique au voisinage du seuil de 50 salariés : en deçà de ce seuil, la formation de groupes s'intensifie et au-delà, les unités légales se multiplient dans les groupes déjà constitués.

La définition économique de l'**entreprise** au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 tient compte de cette organisation en groupe. Elle se décline en **catégories d'entreprises** selon l'effectif, le chiffre d'affaires et le total de bilan : les microentreprises (Micro), les petites et moyennes entreprises (PME, hors microentreprises dans cette étude), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE).

La notion de groupe permet de mieux comprendre la complexité de la vie des entreprises et des transitions entre catégories d'entreprises. Les possibilités sont en effet multiples : les unités légales changent de catégorie d'entreprises car elles grandissent ou deviennent plus petites ; certaines changent de catégorie sans changer de taille, soit en intégrant un groupe ou en en sortant, soit en suivant le changement de catégorie de leur groupe. Une unité légale peut même perdre des emplois et se retrouver dans une catégorie d'entreprises supérieure à l'occasion d'un rachat ou d'une restructuration ; elle peut aussi disparaître d'un point de vue administratif (plus de Siren propre) mais être en réalité reprise dans l'activité du groupe.

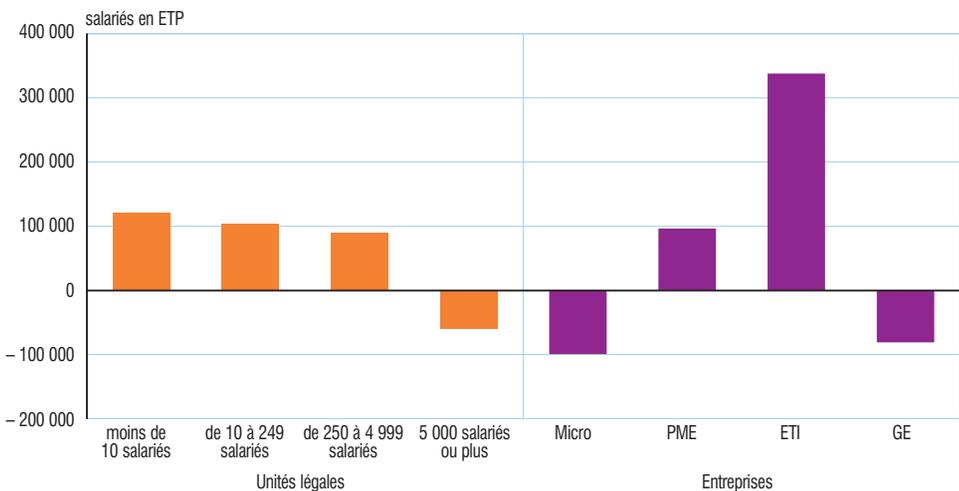
Ainsi, le suivi de l'évolution d'une unité légale seule dans le temps perd de son sens à partir du moment où elle intègre un groupe. Par exemple, une jeune entreprise peut être en croissance depuis plusieurs années avant d'être rachetée et intégrée dans un groupe ; puis, elle peut croître moins vite, voire régresser, sans que cela soit un signe négatif. La dynamique se poursuit au niveau du groupe, une ou plusieurs autres unités légales augmentant leurs effectifs. D'autres unités légales, à l'approche du seuil des 50 salariés, choisissent de former un groupe en créant une seconde unité pour continuer à se développer ; elles évitent ainsi certaines obligations légales ou réglementaires qui incombent aux unités légales de 50 salariés ou plus. Dernier exemple,

celui d'une unité légale de moins de 5 salariés en 2009 et qui en compte plus de 2 000 en 2015 : cette évolution exceptionnelle peut être le résultat d'une réorganisation au sein du groupe dont elle fait partie. Au final, l'emploi dans le groupe est quasiment stable sur la période et l'évolution des effectifs de cette seule unité légale n'a aucun sens économique ; elle est le résultat d'une stratégie organisationnelle au sein du groupe.

## Entre 2009 et 2015, l'emploi augmente dans les ETI et les PME et recule dans les microentreprises et les grandes entreprises

Observer l'évolution de l'emploi entre 2009 et 2015 selon la taille des unités légales ou selon la catégorie d'entreprises, qui tient compte de cette organisation en groupe, conduit à des résultats très différents (figure 1). Dans le premier cas, les créations d'emplois salariés se répartissent à parts presque égales entre les unités légales de moins de 10 salariés, celles de 10 à 249 salariés et celles de 250 à 4 999 salariés ; en revanche, selon l'approche par catégorie d'entreprises, les ETI concentrent l'essentiel de la hausse alors que les microentreprises et les grandes entreprises affichent un solde négatif.

### 1. Évolution de l'emploi salarié selon la taille des unités légales et la catégorie d'entreprises entre 2009 et 2015



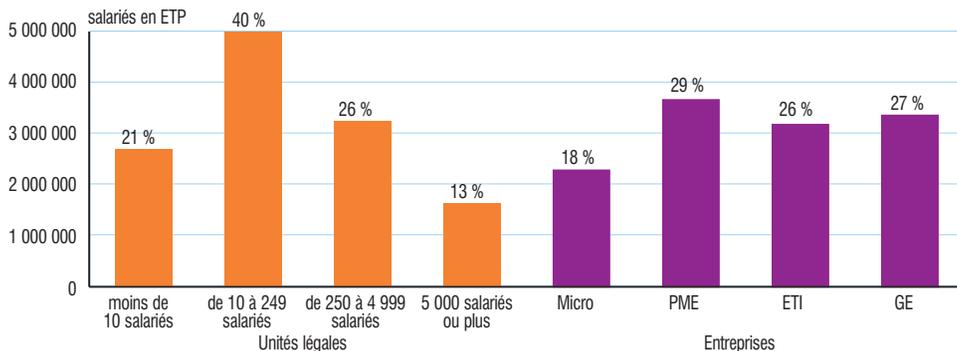
Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
 Lecture : entre 2009 et 2015, l'emploi salarié en ETP dans les unités légales de moins de 10 salariés s'accroît de 121 300. Sur la même période, celui des microentreprises (Micro) qui prennent en compte la notion de groupe, diminue de 98 900.  
 Source : *Esane (données individuelles)*.

## Les emplois des grandes entreprises ne sont pas seulement dans de grandes unités légales

Des effets de structure expliquent en partie les écarts de résultats entre les deux approches (figure 2). Il n'y a pas le même nombre d'emplois dans les unités légales de 10 à 249 salariés que dans les PME, de même il n'y a pas autant d'emplois dans les unités légales de 5 000 salariés ou plus que dans les grandes entreprises.

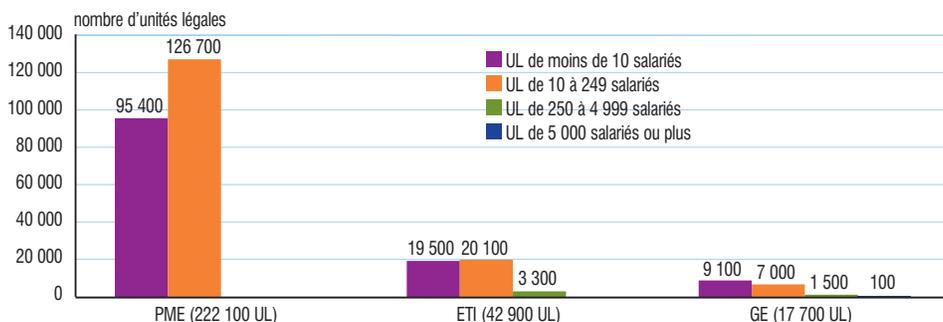
En 2015, les unités légales de 10 à 249 salariés regroupent 40 % de l'emploi salarié mais 29 % pour les entreprises de catégorie PME (hors microentreprises). 20 100 unités légales de 10 à 249 salariés ne sont en effet pas des PME et font partie d'un groupe de taille ETI (figure 3).

## 2. Emploi salarié selon la taille des unités légales et les catégories d'entreprises en 2015



Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Lecture : en 2015, les unités légales de moins de 10 salariés concentrent 21 % des emplois salariés, les microentreprises en concentrent 18 %.  
Source : Esane (données individuelles).

## 3. Répartition des unités légales (UL) par tranche de taille, selon la catégorie d'entreprises en 2015



Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Note : hors microentreprises, celles-ci ne comprenant que des unités légales de moins de 10 salariés.  
Lecture : en 2015, la catégorie des PME regroupe 222 100 unités légales. Parmi elles, 95 400 ont moins de 10 salariés et 126 700 ont entre 10 et 249 salariés.  
Source : Esane (données individuelles).

Ces unités légales apportent aux ETI près de 1,2 million d'emplois. De même, 1 500 unités légales de 250 à 4 999 salariés font partie d'une grande entreprise et comptabilisent près de 1,3 million d'emplois (figure 4).

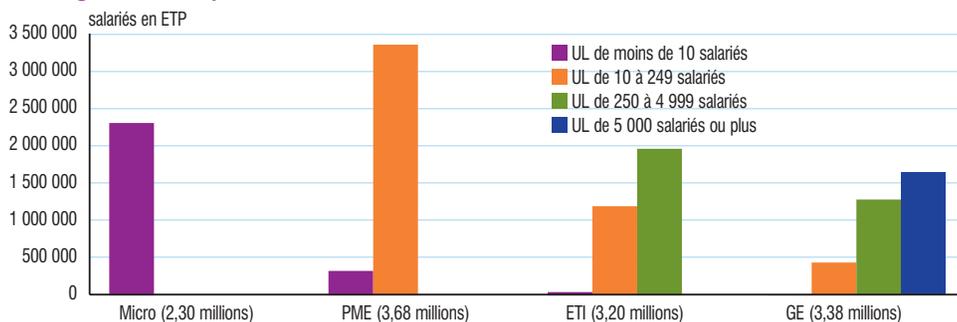
En raison de l'apport d'emplois de « fausses » PME<sup>4</sup> aux ETI et de la fuite d'emplois de « fausses » ETI<sup>5</sup> vers les grandes entreprises, le poids des ETI en effectifs salariés (26 %) est équivalent à celui des unités légales de 250 à 4 999 salariés ; les deux effets se compensent. En revanche, les grandes entreprises pèsent le double des unités légales de 5 000 salariés ou plus en termes d'emplois salariés (27 % contre 13 %) grâce à l'apport de « fausses » ETI. Enfin, les unités légales de moins de 10 salariés et les microentreprises ont des poids comparables (respectivement 21 % et 18 %)<sup>6</sup>.

4. Unités légales de 10 à 249 salariés non PME.

5. Unités légales de 250 à 4 999 salariés non ETI.

6. Ces effets de structure sont stables entre 2009 et 2015. Il y a plus de petites unités légales dans des groupes en 2015 du fait de l'amélioration de la connaissance des liaisons financières constitutives des groupes par l'Insee (encadré 2) mais l'impact est marginal sur la répartition de l'emploi salarié par catégorie d'entreprises.

#### 4. Répartition des effectifs salariés par tranche de taille des unités légales (UL) selon la catégorie d'entreprises en 2015



Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : en 2015, les PME emploient 3,68 millions de salariés en ETP. Parmi ceux-ci, 328 200 appartiennent à des unités légales de moins de 10 salariés et 3,35 millions à des unités légales de 10 à 249 salariés.

Source : *Ésane (données individuelles)*.

#### Encadré 2

#### L'Insee améliore progressivement ses outils

2008<sup>1</sup> : refonte du système d'information sur les statistiques annuelles d'entreprises et premiers résultats du nouveau système *Ésane*, alimenté par les sources fiscales et sociales et par les enquêtes sectorielles.

2012 : le fichier des liaisons financières (*Lifi*) est alimenté par les données de la Banque de France, ce qui permet une nette amélioration des liens financiers sur les très petites entreprises et un meilleur calcul des catégories d'entreprises avec une augmentation du nombre de groupes (52 600 en 2011, 86 700 en 2012). Cela a une incidence sur le nombre de groupes microentre-

prises et PME mais dans la quasi-totalité des cas cela ne change pas la catégorie de l'unité légale.

2013 : première intégration dans *Ésane* d'entreprises au sens économique, issues du profilage d'une quarantaine de grands groupes.

2015 : *Lifi* est alimenté par les données de la Direction générale des finances publiques (DGFiP). La connaissance des liens financiers continue de s'améliorer et le nombre de groupes augmente, surtout ceux de petite taille.

2017 : diffusion des résultats d'*Ésane* en entreprises au sens économique sur l'ensemble du champ.

1. Les années mentionnées sont les années de constat.

Cependant, ces effets de structure n'expliquent pas à eux seuls les écarts de résultats entre les approches selon la taille des unités légales ou selon leur catégorie d'entreprises. Les franchissements de seuil des unités légales et des entreprises<sup>7</sup> et la démographie (créations et disparitions d'unités légales) sont aussi des facteurs explicatifs. Dans la suite de l'étude, les soldes d'emplois salariés par catégorie d'entreprises sont décomposés en distinguant leurs différentes composantes : croissance de l'emploi au sein de la catégorie<sup>8</sup>, franchissements de seuil entre catégories et démographie des unités légales.

7. Par exemple, une microentreprise de 5 salariés en 2009 qui s'est développée pour devenir une PME de 15 salariés en 2015 est positionnée sur deux catégories différentes. Son évolution aura donc un impact négatif de - 5 sur les microentreprises et positif de + 15 sur les PME.

8. Par exemple, évolution de l'emploi salarié au sein des microentreprises de 2009 qui sont encore microentreprises en 2015.

## Le rôle de la démographie et des franchissements de seuil : l'exemple des microentreprises

Entre 2009 et 2015, les 1,4 million de microentreprises qui restent microentreprises ne créent pas d'emplois (- 12 100) (figure 5). Ce constat va à l'encontre des résultats observés sur la base des évolutions en unités légales, mais correspond à une réalité économique. Ainsi, sur la période 2011-2015, la valeur ajoutée de la moitié des microentreprises évolue faiblement, ce qui n'incite pas à la création d'emploi<sup>9</sup>. Toutes les très petites entreprises n'ont pas vocation à grandir pour devenir des PME et nombreuses sont celles dont le modèle économique s'appuie sur un nombre réduit, voire nul, de salariés. C'est le cas de certains métiers de la santé (cabinets médicaux) ou des artisans ou commerçants.

### 5. Évolution de l'emploi salarié en ETP des microentreprises entre 2009 et 2015

		Catégorie en 2015					Ensemble
		Micro	PME	ETI	GE	Suppressions	
<b>Micro 2009</b>							
ETP en 2009	(1)	1 492,5	235,3	10,4	3,0	662,4	<b>2 403,6</b>
Nombre d'UL		1 356,6	57,5	4,1	1,4	914,7	<b>2 334,3</b>
		Catégorie en 2009					Ensemble
		Micro	PME	ETI	GE	Créations	
<b>Micro 2015</b>							
ETP en 2015	(2)	1 480,4	92,9	1,8	1,5	728,1	<b>2 304,7</b>
Nombre d'UL		1 356,6	19,7	0,7	0,9	1 069,8	<b>2 447,7</b>
		Micro	PME	ETI	GE	Démographie	Ensemble
<b>Micro</b>							
<b>Solde ETP 2015 - 2009 (en nombre)</b>	<b>(2)-(1) - 12 100</b>	<b>- 142 400</b>	<b>- 8 600</b>	<b>- 1 500</b>	<b>65 700</b>	<b>- 98 900</b>	

Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : en 2009, 2 334 300 microentreprises occupaient 2 403 600 salariés. Parmi elles, 1 356 600 sont encore des microentreprises en 2015, 57 500 appartiennent à la catégorie des PME, 4 100 à celle des ETI, 1 400 à celle des grandes entreprises et 914 700 ont disparu.

Source : Esane (données individuelles).

Si les petites unités légales qui ne changent pas de catégorie d'entreprises créent peu d'emplois, les microentreprises restent un vivier important pour les futures entreprises en forte croissance. Ainsi entre 2009 et 2015, 57 500 unités légales, soit 2,5 % des unités appartenant à la catégorie des microentreprises<sup>10</sup>, sont passées de cette catégorie à celle de « PME », ce qui concerne 235 300 emplois en équivalent temps plein en 2009. Le plus souvent, ce sont des unités légales indépendantes dépassant le seuil des 10 salariés. En contrepartie, 19 700 unités légales avec 92 900 emplois appartenant à la catégorie PME en 2009 sont devenues des microentreprises. Au total, ces petites unités légales alimentent la croissance des PME au détriment des microentreprises, pour lesquelles le solde est négatif (- 142 400 emplois) (figure 6a). En revanche, les échanges avec les ETI et les grandes entreprises sont neutres pour les microentreprises.

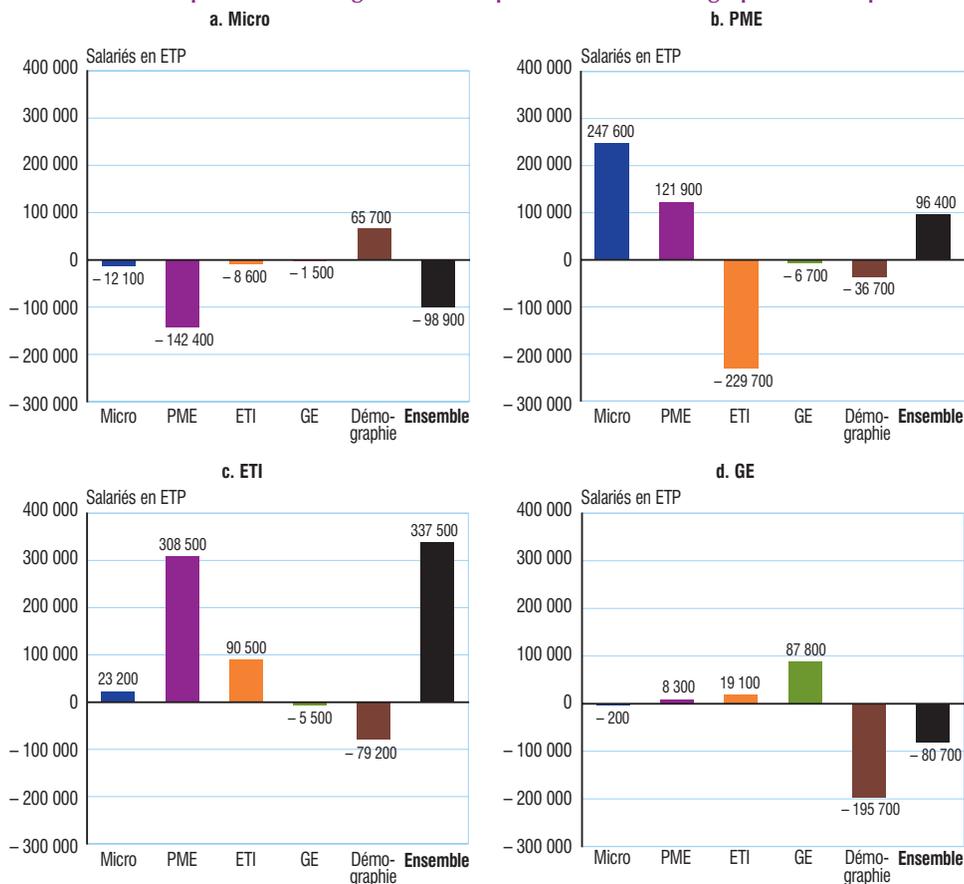
Les effets démographiques (créations et disparitions d'unités légales) contribuent quant à eux positivement aux variations de l'emploi des microentreprises : entre 2009 et 2015, 914 700 d'entre elles disparaissent, correspondant à 662 400 emplois, et 1 069 800 autres sont créées, correspondant à 728 100 emplois, soit une création nette de 65 700 emplois en équivalent temps plein.

Au final, le solde d'emploi des microentreprises entre 2009 et 2015 est de - 98 900 emplois en équivalent temps plein : l'apport positif de la démographie ne compense pas l'effet négatif lié au passage d'unités des microentreprises vers les PME.

9. De même, la moitié des 1,3 million d'unités légales non employeuses ont une valeur ajoutée inférieure à 15 000 euros et ne peuvent donc même pas financer l'équivalent d'un emploi rémunéré au Smic.

10. Hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

## 6. Évolution de l'emploi par catégorie d'entreprises entre 2009 et 2015 : contribution des transferts d'emplois entre catégories d'entreprises et de la démographie d'entreprise



Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
 Lecture : Pour analyser les évolutions d'emplois entre 2009 et 2015 par catégorie d'entreprises, on croise la catégorie d'entreprises des unités légales (UL) en 2009 en comptabilisant les salariés en ETP en 2009 avec la catégorie d'entreprises des UL en 2015 en comptabilisant les salariés en ETP en 2015. Pour les microentreprises (Micro, *figure 6a*), le solde d'emploi entre 2009 et 2015 est de - 98 900 (ensemble). Il se décompose en :  
 - 12 100 emplois (solde Micro) pour les unités légales qui étaient microentreprises en 2009 et sont restées microentreprises en 2015.  
 - 142 400 emplois (solde avec les PME), correspondant à l'évolution de l'emploi entre les unités légales qui sont microentreprises en 2009 et PME en 2015 et les unités légales qui sont PME en 2009 et microentreprises en 2015. Le solde négatif indique qu'il y a eu plus d'emplois dans les unités « montant » de la catégorie Micro à PME que dans celles « descendant » de PME à Micro.  
 - 8 600 emplois (solde avec les ETI), correspondant à l'évolution de l'emploi entre les unités légales qui sont microentreprises en 2009 et ETI en 2015 et les unités légales qui sont ETI en 2009 et microentreprises en 2015.  
 - 1 500 emplois (solde avec les grandes entreprises).  
 + 65 700 emplois du fait des créations (d'unités légales microentreprises en 2015) et des disparitions (d'unités légales qui sont microentreprises en 2009 (démographie)).  
 Sources : *Esane (données individuelles) ; Lifi.*

### La croissance des PME est renforcée par l'apport des microentreprises

Corrélativement, la croissance des PME est alimentée en partie par les microentreprises. Ainsi, entre 2009 et 2015, les unités légales faisant partie d'une PME créent 96 400 emplois nets (*figure 6b*), du fait, d'une part, de l'apport de 247 600 emplois en provenance des microentreprises (solde du passage de PME à microentreprises et de microentreprises à PME sur la période) et des 121 900 créations nettes d'emplois des 106 700 unités légales appartenant à des PME en 2009 et 2015 et, d'autre part, de la perte des 229 700 emplois des 8 500 unités légales devenues ETI.

Du point de vue démographique, 36 500 unités légales faisant partie d'une PME en 2009 disparaissent<sup>11</sup> sur la période, détruisant 596 400 emplois, alors que 54 500 apparaissent, en créant 559 700, pour un solde négatif au total (- 36 700 emplois).

## ETI, une croissance « boostée » par les PME

Les ETI bénéficient le plus d'apports d'emplois d'autres catégories, principalement des PME (figure 6c). Entre 2009 et 2015, les unités légales faisant partie d'une ETI créent 337 500 emplois nets, grâce à l'apport de 308 500 emplois venant des PME et de 90 500 emplois créés par les 18 500 unités légales appartenant à des ETI en 2009 et 2015. Peu d'unités légales indépendantes passent le seuil des 250 salariés pour devenir ETI. L'apport vient soit de PME organisées en groupe qui deviennent ETI, soit des unités légales de PME qui intègrent un groupe ETI. À l'inverse, 79 200 emplois vont des ETI vers les grandes entreprises.

Du point de vue démographique, 7 800 unités légales disparaissent et détruisent 393 700 emplois et 10 700 apparaissent, en créant 314 500, pour un solde négatif d'emplois (- 79 200).

## Grandes entreprises, un déficit démographique bien supérieur à la croissance des unités pérennes

Entre 2009 et 2015, les grandes entreprises ont un solde négatif de 80 700 emplois salariés (figure 6d). Leur propre croissance est modérée (+ 87 800) et les apports des autres catégories sont faibles, ce qui ne compense pas un déficit démographique important (- 195 700). Il est peu fréquent qu'une grande entreprise disparaisse complètement ou qu'elle apparaisse *ex nihilo* sans être passée par le statut d'ETI. Ce déficit démographique s'explique donc pour l'essentiel par l'évolution observée sur les unités légales appartenant aux grandes entreprises, celles-ci pouvant être créées ou supprimées à l'occasion de réorganisations des grandes entreprises.

Les grandes entreprises ont un solde positif avec les PME (+ 8 300) car des unités légales qui appartenaient à cette catégorie ont intégré un grand groupe à travers un rachat notamment (1 600 unités légales pour 58 000 emplois). En effet, il est peu probable qu'en l'espace de cinq ans une PME se soit développée pour devenir une grande entreprise. Symétriquement, des unités légales ont quitté une grande entreprise entre 2009 et 2015 (1 000 faisant partie d'une PME pour 49 700 emplois) à l'occasion de restructurations ou de réorganisations de grandes entreprises. Le solde des grandes entreprises avec les ETI est faible (+ 19 100) et recouvre des évolutions diverses. Des ETI ont passé le seuil des 5 000 salariés pour devenir des grandes entreprises, d'autres ont été rachetées et ont intégré un grand groupe, des unités légales ont changé de groupe en quittant une ETI pour intégrer un grand groupe.

## Des effets démographiques surestimés du fait des réorganisations et des restructurations des entreprises

Les effets démographiques calculés précédemment, c'est-à-dire le solde d'emplois issu des créations et disparitions d'unités légales, ne sont positifs que pour les microentreprises, alors qu'ils sont négatifs pour les trois autres catégories. Ce résultat peut être nuancé en complétant l'analyse avec des données tenant compte de la notion de **continuité économique**. Lorsqu'une unité légale disparaît, il y a continuité économique avec une autre unité active s'il y a exercice

11. Ces unités légales n'ont plus de numéro Siren en propre, ce qui peut signifier qu'elles ont fermé ou fait faillite, ou bien qu'elles ont disparu d'un point de vue administratif mais qu'elles sont en réalité reprises dans l'activité d'un groupe.

d'activités économiques proches dans un même lieu. Dans ce cas, on peut relier le numéro Siren de l'ancienne unité disparue avec celui de l'unité qui a repris l'activité et ainsi considérer qu'il n'y a pas eu de disparition d'unité légale. Sur la base des données disponibles pour les années 2009 à 2012, les effets démographiques qui apparaissent négatifs pour les PME, ETI et grandes entreprises conduiraient, une fois prise en compte la continuité économique, à un solde très faiblement positif pour ces trois catégories. Les apports en provenance des autres catégories seraient quant à eux atténués. De fait, plus les groupes sont grands, plus ils sont sujets à des réorganisations et à des restructurations qui provoquent la disparition d'unités légales d'un point de vue administratif (plus de Siren) alors que l'activité économique perdure dans le cadre de la nouvelle organisation. Ces estimations sont toutefois fragiles du fait des hypothèses nécessaires pour traiter les situations concrètes, par exemple pour répartir les effectifs d'une unité légale qui disparaît et dont les établissements sont repartis sur plusieurs entreprises.

La prise en compte de l'organisation des entreprises en groupe amène à nuancer les constats habituels sur les évolutions d'emploi par taille et à mieux comprendre la dynamique des créations d'emploi en lien avec l'évolution des entreprises au cours de leur vie. Les résultats de cette étude, la première à analyser les évolutions d'emploi par catégorie d'entreprises au sens économique, mériteraient d'être complétés par des analyses sur une période plus longue ou dans un contexte de plus forte croissance. ■

Annexe

### Réconcilier les résultats selon la taille des unités légales et selon les catégories d'entreprises ; l'exemple des unités légales de moins de 10 salariés

La forte différence entre les résultats selon la taille des unités légales et selon la catégorie d'entreprises peut paraître étonnante de prime abord. Elle s'explique en premier lieu par des effets de structure très nets entre les unités légales de moins de 10 salariés (+ 121 300 emplois en équivalent temps plein) et les microentreprises (- 98 900) (*figure*).

#### Évolution de l'emploi entre les unités légales de moins de 10 salariés en 2009 et celles de 2015, selon les catégories d'entreprises

en ETP

Catégorie en 2009	Catégorie en 2015				Créations - suppressions	Ensemble
	Micro	PME	ETI	GE		
Micro	- 12 100	- 142 400	- 8 600	- 1 500	65 700	- 98 900
PME	118 300	24 900	- 4 100	- 100	58 900	197 900
ETI	7 200	5 100	1 100	- 1 200	6 100	18 300
GE	900	500	1 600	100	900	4 000
<b>Ensemble</b>	<b>114 300</b>	<b>- 111 900</b>	<b>- 10 000</b>	<b>- 2 700</b>	<b>131 600</b>	<b>121 300</b>

Champ : France, unités légales de moins de 10 salariés des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Lecture : le solde d'emploi entre les microentreprises de 2015 et les microentreprises de 2009 est de - 12 100.  
Source : *Ésane (données individuelles)*.

Les petites unités légales qui ne sont pas des microentreprises créent le plus d'emplois notamment celles qui sont PME en 2009 (+ 197 900). La démographie des microentreprises est la plus dynamique mais la moitié des créations d'emplois liées à la démographie sont le fait des PME (+ 58 900), des ETI (+ 6 100) et des grandes entreprises (+ 900).

Dans cet exemple, on compare les 2,397 millions d'unités légales de moins de 10 salariés en 2009 (hors micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs), avec les 2,572 millions de moins de 10 salariés en 2015. Il s'agit de deux photos à deux dates différentes. Dans l'intervalle, certaines ont grandi et sont sorties de ce champ, d'autres ont diminué leurs effectifs salariés et y sont rentrées.

---

## Définitions

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene, identifiée par son numéro Siren.

Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise au sens économique, précisée dans la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.

**Entreprise** : la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 précise que « l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

**Catégories d'entreprises** : les entreprises au sens de la LME se déclinent en trois catégories selon des critères d'effectifs, de chiffre d'affaires et de total de bilan :

- les petites et moyennes entreprises (PME) : moins de 250 personnes, chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
  - dont les microentreprises (Micro) : moins de 10 personnes, chiffre d'affaires ou total de bilan inférieur à 2 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) : moins de 5 000 personnes, chiffre d'affaires inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros non classées comme PME ;
- les grandes entreprises (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Dans cette étude, on distingue les microentreprises et les PME hors microentreprises, notées PME par commodité d'expression.

**Continuité économique** : la continuité économique consiste à remplacer l'identifiant d'une unité cessée qui n'a plus de moyens de production par une unité active qui possède des moyens de production.

La continuité économique s'apprécie entre un établissement prédécesseur et un établissement successeur selon trois critères :

- permanence de la personne morale (même Siren) ;
- exercice d'activités économiques proches ;
- dans un même lieu.

Il y a continuité d'activité dès lors que deux de ces critères sont vérifiés.

Dans la partie de l'étude où l'on a tenté de mesurer les effets de la continuité économique, seules les unités légales ayant disparu ont été prises en compte. Celles pour lesquelles un ou plusieurs établissements ont été transférés vers une autre entreprise mais qui ont conservé leur existence propre n'ont pas été traitées.

---

## Pour en savoir plus

Argouarc'h J., Debauche É., Cottet V., Smyk A., « Le cycle de l'emploi : les petites entreprises ont été les premières à baisser leurs effectifs pendant la crise », Insee, *Note de conjoncture*, mars 2010.

Deroyon J., « Les PME organisées en groupe : un phénomène important dès les unités de petite taille », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2016.

---